

FORMER et INFORMER les marins de demain

LES DATES IMPORTANTES DE LA RÉFORME

- **1^{er} septembre 2015**
Entrée en vigueur des nouvelles modalités d'agrément
- **1^{er} septembre 2016**
Mise en place des formations renouvelées et des nouvelles modalités d'évaluation
- **1^{er} janvier 2017**
Fin des dispositions transitoires pour les filières commerce et plaisance
- **1^{er} septembre 2020**
Fin des dispositions transitoires pour la filière pêche

**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**
Direction générale des infrastructures
des transports et de la mer
92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 21 22



MARINS PROFESSIONNELS

Une réforme ambitieuse

La France est un pays de grande tradition maritime et la formation professionnelle de nos marins est reconnue pour sa qualité. Cependant, face aux évolutions technologiques, aux nouvelles exigences réglementaires internationales et un marché de l'emploi en constante évolution, notre système d'enseignement nécessite d'être adapté.

La réforme, menée en concertation avec l'ensemble des partenaires du monde maritime et les services spécialisés du ministère, veut offrir à nos marins une formation professionnelle qui soit le gage de leur employa-

bilité. Les cursus de formation ont été renouvelés, le cadre réglementaire simplifié et les outils de gestion et d'information des marins modernisés.

Plus largement, cette réforme s'inscrit dans notre volonté de renforcer l'attractivité des métiers de la mer et de former les marins aux nouveaux défis tant sur les plans technique et environnemental que managérial.

Alain Vidalies

Secrétaire d'État chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr



FAVORISER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Que prévoit la réforme pour conforter la formation continue comme outil de promotion sociale ?

La formation continue doit avant tout être une filière professionnelle qui permet à chaque marin d'avancer dans l'acquisition des compétences et d'obtenir les titres les plus élevés. Un des objectifs de la réforme est de renforcer l'adéquation de la formation avec le marché du travail. Elle vise à favoriser les passerelles entre les secteurs d'activité (commerce, pêche, cultures marines, plaisance professionnelle) et entre les services (« pont » et « machine »). Pour la machine, une filière unique est créée : un mécanicien peut ainsi exercer indifféremment au commerce, à la plaisance ou à la pêche, ce qui n'était pas toujours le cas jusqu'à présent.

La reconnaissance des qualifications obtenues en France est-elle garantie à l'étranger ?

Les référentiels des formations des marins au commerce et à la plaisance prennent en compte les dernières évolutions de la réglementation internationale. Concernant les qualifications à la pêche, la France a engagé le processus de ratification de la convention internationale sur la formation des personnels à la pêche (dite convention STCW-F). Ces mesures sont de nature à garantir la reconnaissance internationale des titres obtenus dans le système d'enseignement maritime français.

SIMPLIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Comment s'organise la révision du cadre réglementaire ?

La quasi-totalité de la réglementation relative à la formation professionnelle maritime est renouvelée. Le nombre de textes a été réduit avec, par exemple, un décret unique encadrant la formation professionnelle maritime (7 décrets auparavant). La délivrance de chaque brevet est désormais définie par un arrêté spécifique. Le parcours d'obtention des brevets est harmonisé. Il est aujourd'hui composé de trois étapes : suivi d'une formation, acquisition d'un diplôme et réalisation d'un service en mer en vue de l'acquisition du brevet.

Quels moyens ont été utilisés pour rendre la réglementation plus lisible ?

L'ensemble des arrêtés régissant les différents titres bénéficient d'une architecture commune. Chaque texte fixe :

- les conditions d'entrée en formation ;
- les différents modules composant la formation ;
- les conditions de délivrance du diplôme associé à chaque brevet et attestant du suivi avec succès de la formation ;
- les conditions de délivrance (âge, aptitude médicale, diplôme ou attestation, autres certificats ou attestations et service en mer) des certificats et brevets ;

- les dispositions pour assurer la transition entre le dispositif actuel et le dispositif à venir ;
- le référentiel de formation comprenant les horaires, programmes et compétences attendues pour chaque module et les conditions d'évaluation et d'obtention des modules.

Cette structure commune à tous les textes assure une harmonie du nouveau cadre réglementaire.

Quelles sont les nouvelles modalités d'examen ?

L'évaluation est un mode de contrôle des connaissances plus adapté à la modularité des formations. Le contrôle des connaissances s'effectue désormais tout au long de la formation afin que les candidats obtiennent leur relevé de notes et d'acquisition de modules le plus rapidement possible à l'issue de leur formation. Cette modalité est également pour le marin un gage d'obtenir son diplôme dans des délais plus restreints.

Quels sont les principaux avantages de la modularité des formations ?

Le fonctionnement par modules permet d'assurer une cohérence entre les filières. Grâce à cette nouvelle organisation, les marins peuvent aussi répartir leur formation dans le temps en la validant module par module et profiter des périodes de travail creuses pour se former.

Les nouvelles modalités d'examen : la répartition des compétences



MODERNISER LES OUTILS DE GESTION ET D'INFORMATION

Pourquoi mettre en place une application informatique dédiée ?

L'application Amfore, véritable interface entre les prestataires agréés de formation et l'administration, va être déployée pour accompagner :

- la mise en place de la modularité introduite dans les référentiels ;
- les prestataires dans leur nouveau rôle d'organisateur des évaluations.

Cet outil permet de fluidifier et d'informatiser les échanges entre le marin, le prestataire agréé et l'administration (planification des sessions d'évaluation, inscription des candidats, enregistrement des résultats, production de justificatifs). L'application donne une vision globale des offres de formation.

Comment mieux informer les marins ?

Deux nouveaux outils vont être créés.

Le portail du marin

Les marins pourront bénéficier d'un accès direct à toutes les informations les concernant (lignes de service, informations sur leurs brevets et certificats, aptitude médicale, etc.) grâce au déploiement de cette application sur ordinateurs, mobiles ou tablettes ;

Une rubrique unique

Il existera désormais une seule entrée pour toute l'information relative aux formations maritimes sur le site du ministère.

L'ÉTAT DU SECTEUR

38 600 MARINS actifs dont 17 800 au commerce et à la plaisance professionnelle, 20 800 à la pêche en 2014

25 100 TITRES délivrés en 2014

« Un marin peut commencer matelot et terminer sa carrière en tant que capitaine grâce à ses formations et à son expérience. La progression dans la carrière et les changements de secteur d'activité sont désormais facilités. »

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- Cohérence et harmonisation des formations
- Entrée dans la filière « pont » au niveau matelot
- Une seule filière « machine »
- Construction de parcours évolutifs

WWW.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

Rubriques mer et littoral